

# LE CARTEL CONFIRMÉ DES SERVICES PUBLICS CONFIRME SES REVENDICATIONS

Il demandera à la délégation des gauches de présenter un contre-projet aux propositions du ministre des Finances

Paris, 8. — Le cartel confédère des services publics communique : « Le Comité central du cartel des services publics s'est réuni aujourd'hui au siège de la C. G. T. Il a entendu le compte rendu des délégations assurées par ses représentants auprès des bureaux des partis politiques adhérant au Rassemblement Populaire. Il a également pris connaissance des déclarations faites le 5 novembre par le Président du Conseil à une délégation du cartel qu'accompagnait le secrétaire général de la C. G. T. et plusieurs membres du bureau confédère. Le comité central considère que la dernière réponse du chef du Gouvernement n'est pas de nature à permettre d'espérer un accord entre l'Etat et les agents des services publics avant le début qui s'ouvrira prochainement devant le Parlement. « Il confirme simplement sa revendication visant à faire attribuer aux personnels de l'Etat des services publics et concédés ainsi qu'aux retraités, une allocation exceptionnelle de 150 fr. par mois avec effet du 1er octobre 1937. Il décide de demander à la délégation des gauches de présenter un contre-projet à opposer aux propositions du ministre des Finances, la revendication énoncée ci-dessus suscitait que le projet gouvernemental sera déposé au Parlement de la délégation du cartel des services publics par les représentants qualifiés des partis du Rassemblement Populaire donne à penser que la majorité parlementaire actuelle, composée de l'extrême gauche de la situation se retrouvera une fois de plus les propositions mesurées des organisations syndicales intéressées.

# 90 MILLIONS RAFLÉS À L'ÉPARGNE PUBLIQUE !

L'affaire de la Banque Coloniale d'Etudes se termine par onze acquittements et une condamnation, celle de l'accusé Froment-Guyesse, à quatre ans de prison avec sursis et 3.000 francs d'amende

Paris, 8. — La XI<sup>e</sup> Chambre Correctionnelle vient de rendre son jugement dans l'affaire de la Banque Coloniale d'Etudes et d'Entreprises Mutuelles, société qui ferma ses guichets le 12 janvier 1931. L'enquête a établi que cet établissement fut créé en mai 1914 par M. G. Froment, dit Froment-Guyesse, au capital de 200.000 francs. Lorsque la guerre fut terminée, la banque créa une augmentation de capital qui se poursuivait jusqu'à 40 millions de francs et 42 filiales. Ces émissions étaient irrégulières et les biens saisis. Il y eut ainsi des émissions de titres et de coupons irréguliers, des distributions de dividendes fictifs et des fautes de gestion. Le parquet avait décidé d'incriminer le directeur de la Banque Coloniale et l'inspecteur de l'Instruction et il eut de nombreux poursuivis. Toutefois, douze administrateurs furent poursuivis. Ils étaient renvoyés cet après-midi devant le Tribunal Correctionnel qui a prononcé l'acquittement de Froment-Guyesse, est condamné à quatre ans de prison avec sursis et 3.000 francs d'amende. Le Tribunal a déclaré que Froment-Guyesse avait été poursuivi par la Banque Coloniale d'Etudes et d'Entreprises Mutuelles, qu'il avait été l'instigateur de toutes les combinaisons détachées, mais qu'il ne semblait pas avoir profité des abus de la banque et des escroqueries qu'il avait commises.

# « Nous sommes prêts au rassemblement de tous les républicains qui croient en la démocratie et aiment la liberté »... ...a déclaré M. Champetier de Ribes

Paris, 8. — Hier, s'est tenu à Valenciennes-sur-Avre, le Congrès annuel de la Fédération des partis républicains, présidé par M. René de Ruel, président fédéral. A l'issue du banquet qui a suivi la séance de travail, M. Champetier de Ribes, sénateur des Basses-Pyrénées, ancien ministre, président du parti, a prononcé un discours dans lequel il a dit notamment : « Délibérément opposés à la politique des deux blocs et des forces négatives, nous croyons qu'il est possible de réaliser le rassemblement de tous les démocrates sincères autour d'un programme précis de réformes profondes, qui adapte notre organisation politique, économique et sociale aux conditions modernes de la vie. » Comme le parti radical, nous sommes bien décidés à défendre les réformes sociales dont il a eu raison de dire qu'elles étaient un besoin profond de tous les mouvements modernes mais que ce qui pourrait les menacer, c'est qu'au lieu de se réaliser dans une atmosphère de joie et d'enthousiasme, elles aient, au contraire, un jour, le ralentissement des matières, l'atonie de la production, la décadence du travail.

# M. BRUNO MUSSOLINI EST-IL MORT ?

Son avion a été abattu par les troupes gouvernementales espagnoles

Paris, 8. — Le correspondant spécial de l'« Evening News » écrit qu'en dépit des démentis officiels, la rumeur persiste à Barcelone et Valence qu'un avion piloté par Bruno Mussolini, fils du Duce, a été récemment abattu par les troupes gouvernementales espagnoles et que M. Bruno Mussolini est tué, blessé ou prisonnier. Les revendications du Comité Intersyndical des Spectacles

# M. POZZO DI BORGIO A GAGNÉ SON PROCÈS CONTRE LE COLONEL DE LA ROCQUE

Le président du P. S. F. est condamné à 200 fr. d'amende, à 3.000 fr. de dommages-intérêts et aux frais du procès

Paris, 8. — Le procès en diffamation intenté par M. Pozzo di Borgo contre le colonel de la Rocque a eu son épilogue, cet après-midi, devant la 40<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, que présidait M. Meynardier. Le tribunal a condamné le colonel de la Rocque à 200 fr. d'amende, 3.000 fr. de dommages-intérêts et aux frais du procès. Le président du P. S. F. a également été condamné à 200 fr. d'amende et à 3.000 fr. de dommages-intérêts et aux frais du procès.

# LA CONFÉRENCE DE COORDINATION DES PROBLÈMES DE L'AFRIQUE DU NORD

Deux réunions ont eu lieu hier sous la présidence de M. Sarraut

Paris, 8. — M. Albert Sarraut, ministre d'Etat, chargé de la coordination des affaires de l'Afrique du Nord, communique : « La Conférence de coordination des problèmes d'Afrique du Nord a tenu ce matin et cet après-midi, sous la présidence de M. Albert Sarraut, deux séances auxquelles assistaient avec M. Le Beau, gouverneur de l'Algérie, le général Nogues, résident au Maroc, M. Raouf Audaud, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, l'ambassadeur de Saint-Quentin directeur au ministère des Affaires étrangères et M. Feigne, directeur des Affaires algériennes. Les séances ont été consacrées à la détermination des solutions pratiques et promptes envisagées par le programme de réalisation établi par M. Sarraut. Ce programme concerne, à côté des questions intéressant la sécurité générale, des mesures urgentes appelées par la situation existant en Tunisie et au Maroc, la participation aux emplois publics et aux organismes représentatifs. L'examen de ces diverses questions sera poursuivi dans des séances du matin et du soir qui seront tenues jusqu'à jeudi prochain.

# APRÈS LA SIGNATURE DU PROTOCOLE ANTI-COMMUNISTE

Un échange de télégrammes entre le Führer, le Duce et le premier ministre du Japon

Rome, 8. — Un échange de télégrammes a eu lieu entre le Führer, le Prince Konoze, Premier Ministre du Japon et le Duce, à l'occasion de la signature du Pacte anti-communiste. Dans son message, le Premier Ministre du Japon se félicite de la conclusion de ce dernier protocole et se félicite de la signature de ce pacte anti-communiste. Dans la réponse, le Duce a écrit : « Le Pacte anti-communiste traduit les relations d'amitié qui existent entre l'Italie et le Japon ainsi que leur volonté de collaboration active avec l'Allemagne pour l'œuvre commune de défense de la paix et de l'ordre dans le monde. »

# M. Stein, ambassadeur de l'U.R.S.S. a rendu visite au comte Ciano

Rome, 8. — M. Stein, ambassadeur de l'U.R.S.S. a rendu visite au comte Ciano. Dans les milieux politiques on met cette visite en rapport avec le Pacte anti-communiste signé à Rome.

# LES COMMENTAIRES SUR L'ENTRETIEN DE L'AMBASSADEUR DE L'U. R. S. S. AVEC LE COMTE CIANO

Rome, 8. — L'entretien que M. Boris Stein, ambassadeur de l'U. R. S. S. a eu ce matin avec le comte Galeazzo Ciano ayant fait naître le bruit que le représentant soviétique aurait proposé contre la conclusion du pacte anti-communiste, on répète dans les milieux autorisés que ce pacte n'est dirigé contre aucun autre pays et qu'il ne vise pas l'U. R. S. S. Les commentaires sur l'entretien de l'ambassadeur de l'U. R. S. S. ont souligné, d'autre part, que le retour de M. Mussolini de Rome, où il était allé hier en avion, a été mis en rapport avec la visite de l'ambassadeur au palais Chigi.

# M. BRUNO MUSSOLINI EST-IL MORT ?

Son avion a été abattu par les troupes gouvernementales espagnoles

Paris, 8. — Le correspondant spécial de l'« Evening News » écrit qu'en dépit des démentis officiels, la rumeur persiste à Barcelone et Valence qu'un avion piloté par Bruno Mussolini, fils du Duce, a été récemment abattu par les troupes gouvernementales espagnoles et que M. Bruno Mussolini est tué, blessé ou prisonnier.

# LE CONSEIL DE CABINET

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Après le vote du Budget, le Gouvernement demandera à la Chambre de se saisir des projets sociaux. L'objet de loi relatif à la réorganisation des travaux publics viendra en discussion en premier lieu. D'ici là, le projet aura été mis au point. M. Léon Blum a demandé également l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre de la loi sur l'Épargne. Dans cette lettre, des détails sont donnés sur l'adaptation de la situation des Juifs de Danzig à celle des Juifs dans le Reich. Un certain nombre de documents démontrent les difficultés économiques et morales des Juifs danois. Le Congrès juif mondial communique en outre une déclaration de M. Grésier, président du Sénat, dans laquelle il est dit que le but de l'Etat et du parti à Danzig est de synchroniser totalement la vie nationale et la vie locale. M. Grésier, avec cela, dit que le Reich, en ce qui concerne l'évolution de la situation, ne se laissera égarer par personne.

# LE COMMUNIQUÉ

A l'issue de la délibération, le communiqué suivant a été publié : Le Conseil a envisagé la situation politique à la veille de la rentrée et au lendemain de la formation de nouveaux partis. Le parti de la majorité est renforcé par la confiance au gouvernement. Il a envisagé successivement la date de la convocation des Chambres, les élections qui lui sont adressées et l'ordre du jour des deux assemblées. La date du mardi 10 novembre sera soumise, demain, au Conseil des ministres pour la rentrée des ministres.

# LE CABINET BELGE EST CONSTITUÉ

M. Spaak, qui a obtenu le concours des catholiques et du parti libéral, présentera vraisemblablement au Roi, aujourd'hui

Après des palabres nouvelles qui ont duré pendant toute la journée de lundi, M. Spaak s'est rendu au Palais du Roi à la fin de l'après-midi pour mettre le Souverain au courant de la marche de ses négociations. Il est rentré ensuite au Ministère des Affaires étrangères où il a reçu les délégués catholiques et le président du parti libéral. Les délégués ont marqué leur accord sur la question de la répartition des portefeuilles et le Président du parti libéral a promis au nouveau Gouvernement un appui cordial et sans réserve.

# LES PROCHAINS DÉPLACEMENTS OFFICIELS DE M. DELBOS

Paris, 8. — C'est dans la première quinzaine du mois de décembre que M. Yvon Delbos partira en visite officielle par Varsovie, Prague, Bucarest et Belgrade.

# UNE TENTATIVE CRIMINELLE SUR LA VOIE FERRÉE PRÈS DE VERSAILLES

Versailles, 8. — La police de Saint-Oyr enquête au sujet d'un acte de sabotage qui a été commis la nuit dernière sur la voie ferrée près de la gare de Saint-Cyr. En effet, des individus avaient placé contre un des rails de la ligne Paris-Dreux, un énorme pavé, ce qui aurait pu provoquer un grave accident. Les Ministres se sont réunis dans la soirée de lundi chez M. Spaak pour mettre au point le programme et M. Spaak présentera le Gouvernement au Roi, vraisemblablement aujourd'hui.

# LES MANŒUVRES D'OUTRE-MER

Paris, 8. — Le détachement de douze avions Potez 440, participant aux manœuvres d'outre-mer, qui se trouvent en Italie, est arrivé à Borgo (Corse) cet après-midi, comme il avait été prévu au tableau de marche. Ces avions feront route sur Tunis dans la journée du 9 novembre.

# OFFICE DE COMPENSATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Paris, 8. — Le Ministère du Commerce communique : « Afin d'accélérer les transferts et de réduire les délais de paiement des salaires touchés au moment de l'accident à moins que le salaire ne soit variable ; dans ce dernier cas, l'indemnité journalière est égale à la moitié du salaire moyen des journées de travail pendant le mois qui a précédé l'accident. » La Compagnie d'Anzin a appliqué la loi de 40 heures en faisant travailler cinq jours de huit heures chacun et en cessant toute exploitation le lundi ; par l'organe de M. Delcourt, avocat, elle sollicite que le sixième jour a non ouvert devait être considéré comme un jour de travail et qu'en conséquence la semaine devait être prise pour base du calcul de l'indemnité journalière. M. Marchal, avocat du Syndicat des Mineurs du Bassin d'Anzin, sollicite au contraire l'application pure et simple du texte de la loi et de la jurisprudence de la Cour de cassation qui a décidé que le jour ouvrable était un jour de travail effectif, ce qui n'était pas le cas du sixième jour non ouvert.

# LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉGIME SOVIÉTIQUE

Washington, 8. — M. Roosevelt a envoyé un télégramme de félicitations à M. Kalinine, président de l'U.R.S.S. à l'occasion du vingtième anniversaire du régime, en ajoutant : « Mes meilleurs vœux de bien-être pour vos concitoyens. »

# Vers la synchronisation de la vie nationale à Danzig avec celle du Reich

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Genève, 8. — Le Comité exécutif du Congrès juif mondial vient d'adresser une nouvelle communication aux membres du « Comité des Trois » du Conseil de la S.D.N., chargé de suivre la situation à Danzig ; à savoir : aux ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, de France et de Suède. Dans cette lettre, des détails sont donnés sur l'adaptation de la situation des Juifs de Danzig à celle des Juifs dans le Reich. Un certain nombre de documents démontrent les difficultés économiques et morales des Juifs danois. Le Congrès juif mondial communique en outre une déclaration de M. Grésier, président du Sénat, dans laquelle il est dit que le but de l'Etat et du parti à Danzig est de synchroniser totalement la vie nationale et la vie locale. M. Grésier, avec cela, dit que le Reich, en ce qui concerne l'évolution de la situation, ne se laissera égarer par personne.

# Deux ordonnances

Varsovie, 8. — Deux ordonnances seront publiées aujourd'hui à Danzig par le Sénat et la Ville Libre. La première interdit la formation de nouveaux partis politiques. La seconde prévoit la création d'une organisation de jeunesse d'origine allemande, sous le commandement de M. Grésier, président du Sénat, nommé Führer de la jeunesse danoise, organisation calquée sur la Hitlerjugend. D'autre part, une loi d'amnistie politique sera votée cet après-midi.

# M. JEAN ZAY ADRESSE UNE CIRCULAIRE AUX RECTEURS & AUX INSPECTEURS D'ACADÉMIE A L'OCCASION DE LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Paris, 8. — M. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, des Beaux-Arts, à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, a adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'Académie la circulaire suivante : « Il convient que la commémoration du 11 novembre soit célébrée dans nos villes et nos villages par des cérémonies auxquelles maîtres et élèves prendront part. L'école doit être l'une des missions essentielles de l'école : exalter les sentiments communs et élever les jeunes Français, ne serait-ce que par la participation à la célébration de la paix que le pays exprime en cette circonstance. C'est une leçon de paix que la France entend dégarer du souvenir de ce jour. C'est un message de paix qu'elle entend recevoir de ceux qui ont combattu pendant la grande guerre et auxquels la gratitude des jeunes écoliers de France demeure fidèle. Il me paraît inutile de vous adresser des recommandations plus précises à ce sujet. Je suis assuré, en effet, que les chefs d'établissements et le personnel enseignant sauront donner à cette participation des maîtres et des élèves, la signification, la dignité, la haute tenue qui s'imposent. »

# LA NOUVELLE AÉROGARE DU BOURGET SERA INAUGURÉE VENDREDI

Le Bourget, 8. — L'inauguration officielle des bâtiments de la nouvelle aérogare de l'aéroport du Bourget aura lieu vendredi prochain 12 novembre, à 15 h.

# LE DRAME DE LIÉVIN

Tandis qu'elle mettait ses enfants en pension chez M. Delaby, elle partait avec Keignart habiter en garni à Lille, rue Gustave Delory, espérant que son mari, son époux ne découvrirait pas sa retraite. En date du 2 octobre elle fut appelée devant le Tribunal correctionnel d'Arras à déposer contre son mari, contre lequel elle avait porté plainte pour coups et blessures. Vandenbosche fut condamnée à 25 francs d'amende. Jeanne Delaby retourna à Lille, et le lendemain elle revint à Liévin où elle alla demeurer avec son genre et sa fille, les deux Delaby. Vandenbosche, qui habitait au N° 63 de la rue du Puy de Dôme. A la recherche de son épouse

# LA LOI DE QUARANTE HEURES CHEZ LES MINEURS ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'application de la loi du 21 juin 1936, dite loi de 40 heures, peut déjà avoir une influence sur le calcul de l'indemnité journalière due à la suite d'un accident du travail ? C'est la question qui a été soumise par M. Marchal, avocat du Syndicat des Mineurs du Bassin d'Anzin, à M. Dumont, juge de paix du canton Est de Valenciennes. La loi de 1898 prévoit que l'ouvrier a droit pendant la durée de son incapacité temporaire à une indemnité journalière sans distinction entre les jours ouvrables et les dimanches et jours fériés, égal à la moitié des salaires touchés au moment de l'accident à moins que le salaire ne soit variable ; dans ce dernier cas, l'indemnité journalière est égale à la moitié du salaire moyen des journées de travail pendant le mois qui a précédé l'accident.

# LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉGIME SOVIÉTIQUE

Washington, 8. — M. Roosevelt a envoyé un télégramme de félicitations à M. Kalinine, président de l'U.R.S.S. à l'occasion du vingtième anniversaire du régime, en ajoutant : « Mes meilleurs vœux de bien-être pour vos concitoyens. »

# LA LOTERIE NATIONALE 1937

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

À partir du 15 novembre 1937, les lots de 5.000 francs et au-dessus, les lots de 1.000 francs et au-dessous, les lots de 500 francs et au-dessous, les lots de 200 francs et au-dessous, les lots de 100 francs et au-dessous, les lots de 50 francs et au-dessous, les lots de 20 francs et au-dessous, les lots de 10 francs et au-dessous, les lots de 5 francs et au-dessous, les lots de 2 francs et au-dessous, les lots de 1 franc et au-dessous, les lots de 50 centimes et au-dessous, les lots de 20 centimes et au-dessous, les lots de 10 centimes et au-dessous, les lots de 5 centimes et au-dessous, les lots de 2 centimes et au-dessous, les lots de 1 centime et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes et au-dessous, les lots de 50 millièmes et au-dessous, les lots de 20 millièmes et au-dessous, les lots de 10 millièmes et au-dessous, les lots de 5 millièmes et au-dessous, les lots de 2 millièmes et au-dessous, les lots de 1 millième et au-dessous, les lots de 500 millièmes et au-dessous, les lots de 200 millièmes et au-dessous, les lots de 100 millièmes